



## Communiqué de presse

---

### Egalité femme-homme : Le Conseil national du travail œuvre à plus de transparence salariale

Les partenaires sociaux, réunis au sein du **Conseil national du travail**, sont en pleine concertation pour garantir la transposition cohérente et judicieuse en droit belge de la **directive européenne** sur la transparence des rémunérations. Cette directive a pour objectif de renforcer l'application du principe fondamental de l'**égalité des rémunérations** entre les femmes et les hommes, pour un même travail ou un travail de même valeur.

Dans ce cadre, sur la base de notes préparatoires du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, les partenaires sociaux ont identifié différents ajustements législatifs (rapportage et suivi), qui feront l'objet d'un avis. Ils ont également déterminé des ajustements conventionnels nécessaires à la mise en œuvre de la directive.

Ces derniers ont entre autres trait aux **conventions collectives de travail [n° 25](#) , [n° 38](#) et [n° 95](#)** du Conseil national du travail.

Les interlocuteurs sociaux sont déterminés à mener leurs travaux à bien, de telle sorte que le délai de transposition de la directive soit respecté.